

Compte-rendu synthétique du CTM du mercredi 21 mai 2014

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le mercredi 21 mai 2014 en salle Molière de 9h30 à 18h30.

Lors de sa tenue, le CTM a pu valablement délibérer en présence de plus de la moitié des représentants du personnel.

Étaient présents à l'ouverture de la réunion : les deux membres de droit de l'administration (**Monsieur Christopher MILES**, adjoint au directeur de cabinet de la Ministre de la Culture et de la Communication et **Monsieur Jean-François COLLIN**, secrétaire général du Ministère), **les représentants des directions générales**, ainsi que **les représentants de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture, de SUD-Culture Solidaires, du SNAC-FSU et de l'UNSA**, membres titulaires représentants du personnel.

Le représentant de SUD-Culture solidaires a été désigné secrétaire adjoint de séance.

***NB :** Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de séance qui sera mis en ligne ultérieurement sur l'intranet Sémaphore.*

Sept points étaient inscrits à l'ordre du jour du CTM :

1° Approbation des procès-verbaux des comités techniques ministériels du 13 décembre 2013 et du 07 février 2014 ;

2° Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (*pour information*) ;

3° Présentation du bilan social 2012 (*pour information*) ;

4° Présentation du protocole d'accord de négociation (*pour information*) ;

5° Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 décembre 2009 instituant des commissions consultatives paritaires des agents non titulaires des services et de certains établissements du ministère de la culture et de la communication (*pour avis*) et projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 août 2011 portant création d'une commission consultative paritaire unique compétente à l'égard des personnels contractuels de droit public du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon et du Conservatoire national supérieur d'art dramatique (*pour avis*) ;

6° Projets de décret et d'arrêté relatifs à la rémunération des participations d'agents à des manifestations organisées dans le cadre de mécénats (*pour avis*) ;

7° Présentation du plan de formation 2014 (*pour avis*).

La CGT-culture a fait une déclaration préalable concernant la situation du musée Picasso.

Point n°1 : Approbation des procès-verbaux des comités techniques ministériels du 13 décembre 2013 et du 07 février 2014 ;

- **PV du 13 décembre 2013 :** Le secrétaire adjoint de séance était Thomas PUCCI (CGT-Culture).

Le PV du CTM du 13 décembre 2013, n'ayant pu être relu, sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain comité technique ministériel.

- **PV du 7 février 2014 :** Le secrétaire adjoint de séance était Cécilia RAPINE (CFDT-Culture).

Le PV a été adopté à l'unanimité des membres.

Point n°2 : Tableau de suivi des précédents comités techniques ministériels (pour information) ;

Claire Chérie présente les suites des précédents CTM. Les divers points inscrits dans le tableau de suivi ont fait l'objet de débats entre l'administration et les organisations syndicales.

Point n°3 : Présentation du bilan social 2012 (pour information) ;

Agnès Duteil présente les points principaux du bilan social.

Le bilan social a fait l'objet d'échanges entre l'administration et les OS lors de la réunion préparatoire au CTM qui s'est tenue le 20 mars dernier. Le bilan a ensuite été modifié en fonction des remarques formulées par les OS. La version définitive du document leur a été adressée. La majorité des organisations syndicales se félicitent du travail effectué par le SRH, et notamment l'avancée que représentent la collecte et l'analyse d'informations réalisée pour la plupart des établissements publics. Le bilan social sera complété de certains indicateurs, à la demande des organisations syndicales, notamment des données sur l'égalité hommes/femmes et sur les agents en situation de handicap.

Point n°4 : Présentation du protocole d'accord de négociation (pour information) ;

Ce protocole a été signé par l'ensemble des OS représentées au CTM (sauf SUD-Culture solidaires) lors de la séance de signature du 8 avril dernier.

Les organisations syndicales et l'administration se félicitent de la signature de cet accord de méthode, qui donnera une dynamique nouvelle au dialogue social ministériel. Ce document a été transmis à l'ensemble des établissements publics.

Point n°5 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 décembre 2009 instituant des commissions consultatives paritaires des agents non titulaires des services et de certains établissements du ministère de la culture et de la communication (pour avis) et projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 août 2011 portant création d'une commission consultative paritaire unique compétente à l'égard des personnels contractuels de droit public du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon et du Conservatoire national supérieur d'art dramatique (pour avis) ;

Il s'agit de mettre ces arrêtés en conformité avec les textes relatifs aux autres instances de dialogue social (CT et CAP).

SUD-culture propose un amendement visant à modifier l'article 9 relatif à l'assiette électorale. SUD-culture propose ainsi de ne pas s'aligner sur les conditions d'élections CT, comme le propose l'administration, mais de conserver la mention « bénéficiaire d'une ancienneté de service accomplis en tant qu'agent non titulaire d'une durée supérieure ou égale à six mois dans la période de douze mois précédents la date de clôture de la liste électorale. » La CGT-Culture soumet également un amendement au texte, visant à supprimer la mention « en outre », de l'article 24 de l'arrêté du 17 décembre 2009 et de l'article 23 de l'arrêté du 24 août 2011.

Claire Chérie rappelle la nécessité de communiquer les amendements en amont du CTM.

Le SNAC-FSU demande le report du vote sur ce projet de texte, pour les mêmes raisons.

Jean-François Collin propose aux organisations syndicales de voter sur ces deux amendements :

Vote pour : CGT-Culture (5 voix), SUD Culture Solidaires (1 voix)

Vote contre : néant

Abstention : CFDT-Culture (1 voix), SNAC-FSU (1 voix), UNSA (1 voix)

Les organisations se prononcent ensuite sur le texte amendé :

Vote pour : CGT-Culture (5 voix), SUD Culture Solidaires (1 voix)

Vote contre : néant

Abstention : CFDT-Culture (1 voix), SNAC-FSU (1 voix), UNSA (1 voix)

La CFDT-Culture et le SNAC-FSU se sont abstenues, en signe de protestation contre la méthode de travail : selon ces organisations syndicales, les amendements ne doivent pas être présentés en séance pour faciliter la qualité de travail des OS et de l'administration.

Point n° 6 : Projets de décret et d'arrêté relatifs à la rémunération des participations d'agents à des manifestations organisées dans le cadre de mécénats (pour avis).

Il s'agit de modifications apportées aux textes en vigueur pour permettre de rémunérer les agents participant à des manifestations organisées dans les Établissements Publics, alors que ces manifestations se déroulent pendant les heures d'ouverture de l'établissement.

Les OS demandent l'ouverture d'une négociation sur la revalorisation des taux de rémunération.

Les projets de texte sont soumis au vote, après une suspension de la séance à la demande des organisations syndicales :

Vote pour : néant

Vote contre : *unanimité*

Abstention : néant

Le projet de texte fait l'objet du vote unanimement défavorable. L'administration est donc tenue de convoquer le CTM sous huitaine. Le texte doit faire l'objet d'un réexamen et d'une seconde délibération dans un délai maximum de 30 jours.

Christopher Miles s'engage à retourner vers la Direction du Budget sur la question de la revalorisation des taux de rémunération.

Point n°7 : Présentation du plan de formation 2014 (pour avis)

Fabien Grimaud présente les plans de formation du SG, de la DGP, de la DGCA, de la DGMIC, de Versailles, du Louvre et de la BNF. Le compte-rendu de la commission formation du 30 janvier 2014 est également présenté aux OS ce jour. Les OS remercient l'administration pour le travail effectué.

Le plan de formation est soumis au vote :

Vote pour : *CFDT-Culture (1 voix), SUD Culture Solidaires (1 voix), SNAC-FSU (1 voix), SNAC-FSU (1 voix)*

Vote contre :

Abstention : *CGT-Culture (5 voix)*

La CGT-Culture motive son abstention pour la partie du plan de formation qui concerne la DGP. La CFDT-Culture vote favorablement, car l'administration a pris en compte dans le plan de formation les remarques faites l'an dernier.

Les questions diverses suivantes ont ensuite été posées :

- **sur le dernier séminaire des DRAC qui a eu lieu à la Réunion :** L'administration n'est ni organisatrice ni financeuse. Il s'agit d'un voyage d'études, organisé hors du temps de travail des DRAC qui témoigne d'une marque d'intérêt des DRAC pour les problématiques des politiques culturelles de l'Outre-Mer.

- **sur l'entrée dans le NES des techniciens de recherche :** La DGAFP ne donne pas d'accord sur l'entrée dans le NES pour les techniciens de recherche, sans qu'une fusion de ce corps avec un autre corps ne soit proposée. L'administration fait des propositions.

- **sur les postes vacants en DRAC Alsace :** Christopher Milles demande que tout soit mis en œuvre pour réduire le temps de battement entre les arrivées et les départs en DRAC.

- **sur les dispositions prises par le SRH concernant la GIPA 2014 :** la GIPA est versée sur la paie d'octobre. Elle concerne les titulaires et non titulaires. Claire Chérie communique les chiffres par catégorie.

- **sur la date de nomination en qualité de stagiaires des lauréats aux recrutements réservés.** La date prévisionnelle de nomination en qualité de stagiaire des agents lauréats d'un recrutement réservé Sauvadet Adjoint Administratif et Adjoint Technique de l'État est prévue le 1er janvier 2014 pour les AASM et le 1^{er} septembre 2014 pour les adjoints administratifs et les adjoints techniques.

- **sur le report des CAP de promotion qui ont lieu à l'automne :** Les agents ne seront pas pénalisés si les CAP se tiennent plus tard, puisque les promotions ont un effet au 1^{er} janvier 2015. La charge de travail supplémentaire des autorités d'emploi et du SRH, induite par les élections, rend très difficile la tenue des CAP de promotion à l'automne. Claire Chérie s'engage à tenir rapidement une réunion sur le sujet.

Christopher Miles clôt la séance.